**Formulaire de procuration**Le soussigné et coopérateur, (mandat) ……………………………………………………………….,
né(e) le …… / …… / ………… et résidant
(rue et numéro) ………………………………………………………………………………………………….
à (code postal et localité) ……………………………………………………………………………………. et en possession de …….. parts de la SC Eoly Coopération Agréée, donne procuration au
coopérateur, (mandataire) ……………………………………………………………………………,

**But de la procuration :**

1. Participer à l’assemblée générale annuelle de la SC Eoly Coopération Agréée (ci-après la « Société ») qui aura lieu sous forme digitale **le** **jeudi 5 juin 2025 à 17h00** avec l’ordre du jour indiqués dans la convocation.
2. Représenter le coopérateur précité et exercer tous les droits qui peuvent être exercés.
3. Participer, au nom du coopérateur précité, à toutes les délibérations, discussions et votes et signer tous les documents nécessaires à la gestion.
4. De participer à toutes les autres assemblées générales qui pourraient se tenir à une date ultérieure avec les mêmes ordres du jour, au cas où les assemblées générales convoquées ne pourraient pas délibérer et décider valablement.
5. D'exprimer tous les votes du coopérateur précité.
6. Accepter ou rejeter tous les amendements.
7. De faire toutes les déclarations nécessaires.
8. En général, faire tout ce qui est nécessaire ou utile dans le cadre de la présente procuration, même si cela n'est pas explicitement mentionné.

En référence à l’article 25 des statuts de la Société, le mandataire ne peut représenter qu'un seul autre coopérateur.

Si en raison de la présente procuration, le mandataire ne satisfait plus aux critères en matière de procurations, la présente procuration ne serapas prise en considération.

Le formulaire de procuration – dûment rempli et signé – doit parvenir à la Société au plus tard le **3 juin 2025**, de préférence par e-mail à eolycoop@cooperaties.be, ou par courrier postal à l'adresse du siège commercial de la société, 1420 Braine l'Alleud, Boulevard de France 9, B3

Fait à …………………………………………………...……….. le …… / …… / …………

Signature mandant\*, Signature mandataire,

*• La signature doit être précédée de la mention manuscrite « bon pour procuration ».*